

N'hésitez pas à vous servir du **guide** lorsque vous remplissez votre déclaration ; il a été conçu pour vous accompagner ligne par ligne tout au long de la déclaration.

## Renseignements sur vous

(consultez le guide à la page 11)

C  M  J

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée,  
apposez-la ici.

Si vous prévoyez changer d'adresse,  
consultez le guide à la page 11.

3 S'il s'agit de votre première déclaration, cochez ci-après.

Nom de famille

1

Prénom

2  6  A  M  J Date de naissance

4 Sexe 1  masculin 2  féminin

5 Langue de correspondance 1  français 2  anglais

Numéro Rue, case postale

7  8  9  Appartement

Ville, village ou municipalité

8  9  Province  Code postal

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date de votre arrivée et de votre départ

18  A  M  J  9  A  M  J

12 1  Sans conjoint ou conjointe 2  Avec conjoint ou conjointe

Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant

19  la période où vous ne résidiez pas au Canada

13 Si votre situation (ligne 12) est différente de celle inscrite en 2004, inscrivez la date du changement.  2  0  0  M  J

17 Si, le 31 décembre 2005, votre province de résidence n'était pas le Québec, inscrivez la province ou le territoire.

21 2  0  0  5  M  J Période couverte par la déclaration

20  antérieure à la faillite

postérieure à la faillite

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

22  2005 M J

Si les renseignements ci-dessus concernent une personne décédée,

20  inscrivez la date de son décès.  2  0  0  M  J

## Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2005

31 Nom de famille et prénom :

Si votre conjoint a gagné des revenus

50 comme travailleur autonome, cochez ci-après.

36 Date de naissance  1  9  A  M  J

Revenu de votre conjoint (ligne 275 de sa déclaration).

51 S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez « nul ».

37 Si votre conjoint est décédé en 2005, inscrivez la date de son décès.  2  0  0  5  M  J

41 Numéro d'assurance sociale

## Crédit pour TVQ

90 Si vous demandez le crédit pour TVQ, cochez ci-après.

92 Si vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2005, consultez le guide à la page 12.

## Revenu total

Cotisations au RRQ, <i>relevé 1, case B</i> , et au RPC	98		
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100		

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i> .	Si vous avez travaillé hors du Canada, cochez ci-après.	94	<input type="checkbox"/>	101		
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)		+ 105				
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.	Précisez.	106	<input checked="" type="checkbox"/> 0	107		
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillet T4E</i>		+ 111				
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillet T4A(OAS)</i>		+ 114				
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>		+ 119				
Prestations d'un régime de retraite, <i>relevé 2, case A</i> ou <i>relevé 16, case D</i> , d'un REER, d'un FERR ou d'un RPDB, ou rentes. Consultez le guide.		+ 122				
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables		+ 128				
Intérêts et autres revenus de placement		+ 130				
Revenus de location. Annexe les états financiers ou le formulaire TP-128.	Revenus bruts	168		Revenus nets		
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.		+ 136				
Pension alimentaire reçue (montant imposable)		+ 139				
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>		+ 142				
Indemnités de remplacement du revenu, <i>relevé 5, case C, D, E ou K</i> , et versement net des suppléments fédéraux, <i>feuillet T4A(OAS)</i>		+ 147				
Autres revenus. Consultez le guide.	Précisez.	153	<input type="checkbox"/>	154		
Revenus d'entreprise. Remplissez l'annexe L.		+ 164				
Additionnez les montants des lignes 101 à 164.				<b>Revenu total</b>	=	199

## Revenu net

Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>	205		
Dépenses et déductions reliées à l'emploi	206	<input type="checkbox"/>	+ 207
Déduction pour REER	RAP ou REEP	212	+ 214
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide. Annexe les documents requis.			
Nom du bénéficiaire :			
Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire	224		
Indiquez sur une feuille le nom et le NAS de tout autre bénéficiaire et annexe cette feuille.			
Pension alimentaire payée (montant déductible)	+ 225		
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.	+ 228		
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.	+ 231		
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.			
Total des pertes	233		Perte admissible
Déduction pour résident d'une région éloignée reconnue. Remplissez le formulaire TP-350.1.	+ 236		
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur	+ 241		
Autres déductions. Consultez le guide.	Précisez.	249	<input type="checkbox"/>
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.		+ 250	
Additionnez les montants des lignes 205, 207, 214 à 231 et 234 à 252.	<b>Total des déductions</b>	= 254	
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254			+ 254
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.			= 256
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.			+ 260
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.			<b>Revenu net</b>
			= 275

## Attachez vos documents ici.



Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre chèque ou votre mandat à la page 1.

## Revenu imposable

Montant de la ligne 275	275		
Rajustement de déductions. Consultez le guide.	+ 276		
Arrérages de pension alimentaire	+ 277		
Additionnez les montants des lignes 275 à 277.	= 279		► 279
Déductions pour investissements stratégiques. Remplissez l'annexe D.	287		
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital	+ 289		
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.	+ 290		
Déduction pour gains en capital	+ 292		
Déduction pour un Indien ou une personne d'ascendance indienne	+ 293		
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.	+ 295		
Déductions diverses. Consultez le guide.	Précisez. 296		+ 297
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.	Total des déductions = 298		► 298
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298.			Revenu imposable = 299
Si le résultat est négatif, inscrivez 0.			

## Crédits d'impôt non remboursables

Ces crédits réduisent l'impôt que vous devez payer. Assurez-vous de demander tous les montants auxquels vous avez droit.

Montant personnel de base	350	<b>6 365 00</b>
Cotisations au RRQ et au RPC. Inscrivez le montant de la ligne 98 de la page 2 <b>(maximum : 1 861,20 \$)</b> . Si vous étiez travailleur autonome, consultez le guide.	351	
Cotisations à l'assurance emploi, <i>relevé 1, case C</i> ( <b>maximum : 760,50 \$</b> )	+ 352	
Cotisation au Fonds des services de santé (consultez le guide). Remplissez l'annexe F.	+ 354	
Additionnez les montants des lignes 351 à 354.	= 355	
Inscrivez le plus élevé des montants suivants : le montant de la ligne 355 ou <b>2 965 \$</b> .	+ 356	
Additionnez les montants des lignes 350 et 356.	= 357	
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu ( <b>maximum : 8 397 \$</b> ). Consultez le guide.	- 358	
Montant de la ligne 357 moins celui de la ligne 358	= 359	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.	+ 361	
Montant pour enfants aux études postsecondaires ou montant pour autres personnes à charge. Remplissez l'annexe A.	+ 367	
Cotisations syndicales, professionnelles ou autres	+ 373	
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	+ 376	
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région	+ 378	
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.	+ 381	
Frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe M.	Montant demandé + 384	
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.	Montant demandé + 385	
Montant pour déficience transférée par une personne à charge. Remplissez l'annexe A.	+ 386	
Dons (consultez le guide). Annexez vos reçus.	+ 389	
Additionnez les montants des lignes 359 à 389.	= 395	
Montant de la ligne 395 multiplié par 20 %.	X 396	<b>20 %</b>
Reportez le résultat à la ligne 406.	Crédits d'impôt non remboursables = 399	

# Impôt et cotisations

2005 – TP-1.D

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez utiliser le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

403

401		
406		
= 413		

Credits d'impôt non remboursables (ligne 399)

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

404

401		
406		
= 413		

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

414 | | |

Crédit d'impôt pour dividendes

+ 415 | | |

Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, *relevé 26, case B*

+ 422 | | |

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

+ 424 | | |

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

= 425 | | |

► 425		
= 430		

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si ce montant est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

- 431		
= 432		

Credits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

= 432		
+ 438		

Droits d'immatriculation pour le Registre des entreprises du Québec. Remplissez l'annexe O.  2 | 2

+ 441		
+ 442		

Versements anticipés du crédit d'impôt relatif à la prime au travail et du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

+ 443		
+ 445		

Versements anticipés du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée

+ 446		
= 447		

Impôts spéciaux

Cotisations au RRQ pour travail autonome

444 | | |

Cotisation au Fonds des services de santé. Remplissez l'annexe F.

+ 445		
+ 446		

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.

Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.

► 449 | | |

Additionnez les montants des lignes 432 à 447.

**Impôt et cotisations**

= 450		
-------	--	--

## Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

451 | | |

Cotisations payées en trop au RRQ et au RPC

+ 452 | | |

Impôt payé par acomptes provisionnels

+ 453 | | |

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province

+ 454 | | |

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.

+ 455 | | |

Crédit d'impôt relatif à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.

+ 456 | | |

Remboursement de TVQ aux salariés et aux membres d'une société de personnes

+ 459 | | |

Remboursement d'impôts fonciers. Remplissez l'annexe B.

+ 460 | | |

Autres crédits. Consultez le guide.

Précisez. 461 | | |

Additionnez les montants des lignes 451 à 462.

**Impôt payé et autres crédits**

= 465 | | |

► 465		
= 470		

Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 465

## Remboursement

Pour vous inscrire au dépôt direct, consultez le guide à la ligne 478.

Montant de la ligne 470, s'il est négatif

474 | | |

Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

- 476 | | |

Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476 **Remboursement auquel vous avez droit**

= 478 | | |

Remboursement anticipé. Consultez le guide.

480 | | |

## Solde à payer

Montant de la ligne 470, s'il est positif

475		
477		

Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

479		
481		

Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477 (le solde n'est pas exigé s'il s'élève à moins de 2 \$) **Solde à payer**

Somme jointe. Effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à **l'ordre du ministre du Revenu du Québec**.

Inscrivez votre **numéro d'assurance sociale** au recto du chèque ou du mandat. Attachez votre paiement à la page 1.

## Signature

Je déclare que tous les renseignements me concernant sur ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.

Si j'ai droit à un remboursement et que **j'ai inscrit un montant à la ligne 476**, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

X

Signature

Ind. rég. Téléphone (domicile)

498 | | |

Date

Ind. rég. Téléphone (travail) Poste

499 | | |

Revenu Québec pourra comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.